

Paris, le 11/06/ 2020

**AVIS AUX PORTEURS DE PARTS  
DU FONDS « OSTRUM ACTIONS EURO »**

<b>Part</b>	<b>Code ISIN</b>	<b>Part</b>	<b>Code ISIN</b>
RC	FR0010021733	RD	FR0010033142
IC	FR0010948463	ID	FR0010948471

**Nous informons les porteurs de parts du FCP Ostrum Actions Euro des évolutions suivantes :**

Natixis Investment Managers International, société de gestion de votre FCP, a décidé de faire évoluer progressivement l'objectif de gestion et la politique d'investissement vers une stratégie visant à sélectionner des entreprises choisies sur une approche « Quality GARP » (Quality Growth At a Reasonable Price) et selon une démarche ISR dans la zone euro intégrant ainsi une dimension extra-financière forte sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), tels que les émissions de CO2 (critère environnemental), la sécurité et la santé des employés (critère social) ou encore les pratiques éthiques de la société (critère gouvernance).

Ostrum Asset Management est le gestionnaire financier du fonds par délégation.

Ainsi, l'objectif de gestion, dont l'indice de référence n'a pas changé, et le process de sélection des titres ont évolué comme suit :

**1. Objectif de gestion**

Le FCP, un fonds ISR, vise à obtenir, sur sa durée minimale de placement recommandée de cinq (5) ans, une performance supérieure à celle de l'indice MSCI EMU (libellé en euro) dividendes nets réinvestis (DNR). Les sociétés sont choisies selon une démarche ISR dans la zone euro pour la qualité de leurs fondamentaux économiques et pour la qualité de leur responsabilité d'entreprise à travers l'intégration systématique dans l'analyse des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

**2. Politique d'investissement**

La politique d'investissement du FCP repose sur une gestion active de conviction selon une approche « Quality GARP » et ISR. Dans un premier temps, l'équipe de gestion sélectionne des actions de sociétés de la zone euro considérées par la société de gestion comme occupant une position de leader global ou régional et en fonction de leurs qualités fondamentales en prenant en compte les perspectives de croissance et le niveau de valorisation. Dans un deuxième temps, les sociétés précédemment retenues sont sélectionnées en fonction de leur

évaluation ESG tels que les émissions de CO2 (critère environnemental), la sécurité et la santé des employés (critère social) ou encore les pratiques éthiques de la société (critère gouvernance). La démarche ISR du gérant s'articule autour des axes suivants : intégration des dimensions ESG, exclusion des émetteurs controversés. L'équipe de gestion utilise un modèle d'analyse ESG propriétaire avec la méthode "best in universe" (sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité). La sélection ESG reposant sur des critères non financiers, il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les instruments les plus performants. Ces critères non financiers étant issus pour partie d'une appréciation qualitative des analystes et pour partie des données extra-financières publiées par les émetteurs, lesquelles peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles, il y a un risque qu'un titre ou émetteur soit incorrectement noté et soit inclus ou exclu pour ces raisons du portefeuille.

La démarche est complétée par la validation de l'exposition aux différents marchés et de l'allocation sectorielle dans une démarche de gestion du risque.

Il est désormais précisé que le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum en petites et moyennes capitalisations. La capitalisation boursière est au maximum de 4 milliards d'Euros pour les petites capitalisations et de 8 milliards d'Euros pour les moyennes capitalisations.

Les investissements en titres de créances et instruments du marché monétaire sont accessoires.

Dans le cadre de l'utilisation des instruments dérivés, limités à 110% de l'actif net, le FCP pourra désormais avoir recours à des contrats futures sur taux, des options sur taux, des swaps sur indices en exposition et en couverture. Il ne pourra plus intervenir sur les marchés de change à terme. Il pourra également avoir recours à des warrants sur actions, des obligations échangeables (actions, taux, crédit) et à des obligations convertibles (actions, taux, crédit). Les titres intégrant des dérivés ne seront plus utilisés en couverture mais uniquement en exposition.

Cette opération n'entraîne pas de modification de l'indicateur synthétique de risque/rendement du FCP : il reste à 6 sur une échelle de 7

- **Création de nouvelles parts**

La société de gestion a décidé de créer deux nouvelles parts : la part NC (Code Isin : FR0013514882) et la part ND (Code Isin : FR0013514890). Ce sont des parts tous souscripteurs, destinées aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ou fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ou de gestion individuelle sous mandat.

Ces parts présentent les caractéristiques suivantes :

- Affectation des sommes distribuables : part NC : capitalisation / part ND : distribution du résultat net

- Devise de libellé (parts NC & ND) : Euro
- Montant minimum de souscription initiale (parts NC & ND) : un dix millième de part
- Montant minimum de souscription ultérieure (parts NC & ND) : un dix millième de part
- Décimalisation (parts NC & ND) : dix-millième de part
- Valeur liquidative d'origine (parts NC & ND) : 100 Euros
- Frais de fonctionnement et de gestion (parts NC & ND) : 0,90% TTC
- Commission de surperformance (parts NC & ND) : néant
- Commission de souscription (parts NC & ND) : 2%
- Commission de rachat (parts NC & ND) : néant

La documentation juridique (documents d'information clé pour l'investisseur (DICI) et prospectus) a été mise à jour pour intégrer ces évolutions. Les autres dispositions de la documentation juridique demeurent inchangées.

Les modifications portant sur l'objectif de gestion et la politique d'investissement de l'OPCVM ont été agréées par l'Autorité des marchés financiers le 25 mai 2020.

La nouvelle version des DICI et du prospectus entre en vigueur le 17 juin 2020.

Les DICI et prospectus du fonds OSTRUM ACTIONS EURO décrivant l'ensemble de ses caractéristiques sont disponibles auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com).

Ils peuvent vous être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL « Service Clients »  
43, avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS  
ou de [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)